



## Un contrat moral familial transformé en dette

Par **sylvie2b**, le 23/01/2018 à 16:20

**bonjour,**

**j'ai reçu de mon frère cadet une somme par chèque qui compensait l'occupation d'un appartement (15ans) appartenant à nos parents ,il n'était pas dans le besoin et a pu acquérir un bien grâce à cette économie ,bien entendu nous n'avons fait aucun papier ,15 ans après sans jamais en avoir parlé**

**il a fait un référé au tribunal me demandant de rembourser la somme au prétexte qu'il 'agirait d'un prêt.**

**je suis sidérée ,car il argue la non présence de document contractuelle au fait de la confiance familiale et morale.**

**Que puis je faire?**

**En vous remerciant**

Par **morobar**, le 23/01/2018 à 17:19

Bonjour,

Rien à faire.

Sinon lire le code civil article 1353

==

Celui qui réclame l'exécution d'une obligation doit la prouver.

Réciproquement, celui qui se prétend libéré doit justifier le paiement ou le fait qui a produit l'extinction de son obligation.

==

En clair votre frère doit prouver l'existence d'un prêt.

Démontrer un paiement est insuffisant, il peut s'agir d'une dette de jeu par exemple.

Par **sylvie2b**, le **23/01/2018** à **18:30**

Merci

IL se prévaut des dispositions de l'art 1348 du code de procédure pénale sur les "exceptions de preuves"

En vous remerciant

bonne soirée

Par **morobar**, le **24/01/2018** à **09:20**

Pour une dette civile se prévaloir du code pénal, il ne va pas aller bien loin le lascar.

Par **sylvie2b**, le **24/01/2018** à **16:22**

merci,Monsieur,bonne journée